



SUD Etudiant·e·s et Précaires  
Pl. Chauderon 5  
1003 Lausanne  
[info@sud-ep.ch](mailto:info@sud-ep.ch)

Madame Nuria Gorrite  
Présidente du Conseil d'Etat  
DIRH  
Pl. de la Riponne 10  
1014 Lausanne

Madame Rebecca Ruiz  
Conseillère d'Etat, Cheffe du DSAS  
DSAS  
Av. des Casernes 2  
1014 Lausanne

Madame Cesla Amarelle  
Conseillère d'Etat, Cheffe du DFJC  
DFJC  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Lausanne, le 19 mars 2020

### **Apprenti·e·s : pour l'égalité de traitement !**

### **Stagiaires, travailleuses et travailleurs en formation dans les secteurs « essentiels »**

### **Pour un revenu minimum garanti pour les personnes en formation**

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,  
Mesdames les Conseillères d'Etat,

Nous traversons une crise historique, dont l'ampleur et les conséquences sont à ce jour de l'ordre de l'hypothétique... Il y a toutefois un certain nombre de certitudes.

### **Apprenti·e·s**

Aujourd'hui, les apprenti·e·s en formation duale qui travaillent dans les secteurs « essentiels » ou dans les secteurs qui n'ont pas reçu l'ordre de fermer continuent, évidemment, à se rendre sur le lieu de travail.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus appeler les entreprises où elles/ils se rendent « lieu de formation » ou « entreprise formatrice », et ce y compris dans le service public. Le suivi pédagogique a disparu, l'aspect formatif est totalement submergé par la nécessité de la production, du maintien des services.

Nous traversons une crise. Ces travailleuses/eurs, hier « en formation », sont aujourd'hui des travailleuses et travailleurs tout court.

Et d'ailleurs, cessons de nous mentir : même « en formation », ces personnes ne sont pas dispensables dans les entreprises ou dans le service public. Leur force de travail est indispensable en tout temps, le système ne fonctionne que grâce à leur travail. Aujourd'hui néanmoins, tout cela est mis en évidence avec encore plus d'acuité.

De deux choses l'une : les apprenti-e-s, en dehors des secteurs « essentiels », doivent être renvoyé-e-s à la maison, par égalité de traitement avec tou-te-s les autres jeunes en formation dans d'autres filières (gymnase, écoles supérieures, hautes écoles...) – ceci, naturellement, sans perte aucune en termes de « salaire », si l'on peut appeler tel leur revenu. Nous vous demandons de faire pression sur le Conseiller fédéral Guy Parmelin en ce sens, et d'agir pour le mettre en place dans le canton selon un dispositif légal qui existe sans doute déjà ou qu'il s'agit de trouver, ou qu'il s'agit d'inventer.

Pour celles et ceux de ces apprenti-e-s qui sont dans les secteurs « essentiels » où la main d'œuvre est nécessaire, il faut reconnaître ce qui est : leur travail est nécessaire, ces travailleuses/eurs ne sont plus en formation, elles/ils sont de la force de travail, il faut donc les payer en tant qu'elles/ils sont pleinement exploité-e-s et productifs/ves.

Naturellement, les mesures de protection de la santé les plus strictes doivent s'appliquer pour ces travailleurs/euses.

### **Stagiaires, travailleuses/eurs en formation dans les secteurs « essentiels »**

De la même manière que pour les apprenti-e-s de ces secteurs « essentiels », pour ces catégories-là de personnes qui étaient en formation et qui sont désormais *de facto* réquisitionnées, il faut évidemment considérer la réalité des faits : ce sont des travailleuses et des travailleurs de plein droit, il faut que les salaires correspondent à cette réalité.

### **Garantir un revenu minimum pour les personnes en formation et les travailleuses/eurs précaires**

Vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, que la population dont nous parlons est pour le moins précaire, et ce de façon généralisée. Vous savez également qu'une immense majorité des étudiant-e-s du post-obligatoire et du supérieur travaillent à côté de leurs études afin de s'assurer d'un minimum vital.

Aujourd'hui l'économie est pratiquement à l'arrêt, dans bon nombre de secteurs où ces étudiant-e-s travaillaient auparavant et sans doute bientôt dans tous les secteurs non-essentiels, par mesure de santé publique (restauration, etc.). Vous savez également que cette population est au bénéfice de contrats qu'on dit encore « atypiques » alors qu'ils sont en passe d'être majoritaires (CDD, contrat zéro heure, contrat temporaire, etc.), bref, autant de situations exclues (pour l'heure !) des indemnités pour réduction de l'horaire de travail. Tout comme les travailleurs/euses indépendant-e-s et sur mandat, parmi lesquel-le-s se trouvent également des étudiant-e-s, ces gens risquent tout simplement de se trouver sans le sou – si ce n'est pas déjà le cas.

Le grand principe de subsidiarité parentale et l'obligation d'entretien des parents ne garantissent rien en temps normal, ils ne vont pas être plus efficaces qu'ordinairement en temps de crise.

Il faut de toute urgence la mise en place d'un fonds social pour les personnes en formation. En référence aux montants débloqués pour le secteur économique et le fonds cantonal de lutte contre chômage, nous demandons de :

1) décider d'allouer 100 millions de francs à un fonds d'aide aux personnes exclues des dispositifs du chômage partiel/technique, et aux personnes en formation subissant un arrêt subit de leur revenu.

2) décider d'allouer 50 millions de francs pour ouvrir l'accès à l'aide sociale (Revenu d'insertion) aux personnes en formation dont la situation financière le nécessite et garantir ainsi que personne ne se trouve sans ressource.

Naturellement, et à nouveau en référence à ce qui a été dit par le Conseil d'Etat concernant les aides au « secteur économique », ces montants devront être réévalués rapidement et augmentés en fonction des besoins.

L'heure est grave, vous le savez, et il faut donner des signaux forts à la population, vous le savez aussi. Nos revendications sont de la plus grande urgence et nous savons que vous saurez être sensibles à la cause des personnes dont nous parlons.

Nous attendons votre réponse avec la plus grande préoccupation, et, tout en vous souhaitant bonne santé et bon courage, vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, nos salutations respectueuses.

***SUD Etudiant·e·s et Précaires***